

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostic techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition sur le site de l'ancien réservoir du Châtelet situé sur la commune de Damigny (Département de l'Orne).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 31 500 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancien réservoir d'eau dont la construction date de la fin 19ème, désaffecté dans les années 60, semi-enterré comprenant plusieurs salles souterraines. Site constitué de bassins encore en eau actuellement et de 4 salles voutées.
PLU :	POS de Damigny approuvé le 13/02/14 – Uca : zone urbaine d'habitat
PROJET :	Programme de logements dans un secteur déjà résidentiel.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 22-12-17 Commission permanente régionale du 23-02-18
PROPRIÉTAIRE :	Ville d'Alençon
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
Intervention Villes moyennes					
Réservoir rue du Chatelet à Alençon Diagnosics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition Habitat	CU d'Alençon	70 000 €	40% 28 000 €	25% 17 500 €	35% 24 500 €

ROUEN, le 14 mars 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

